

Roi, c'est qu'avec elle, le président s'est toujours, au moins en apparence, puisqu'elle ne peut juger son cœur, montré bon catholique, et qu'elle n'a jamais vu qu'il ait donné mauvais exemple en ce qui concerne la religion. Seulement, elle l'a trouvé très-facile à pardonner aux hérétiques repentis, etc. (*Ital.*)

Liasse 331.

234. *Informations fournies par l'ecclésiastique et le docteur mentionnés en la lettre précédente.* On y reproche à Viglius d'avoir été, dès sa jeunesse, grandement suspect d'hérésie, principalement de celle de Martin Luther; d'avoir été réputé pour tel, non-seulement aux Pays-Bas, mais en France, en Italie et en Allemagne, et de l'être encore; de n'avoir hanté que des hérétiques, comme ceux d'Augsbourg, de Bâle, de Wurtemberg, etc.; d'avoir, du temps de la reine de Hongrie, favorisé, par tous moyens, frère Alexander, prédicateur de cette princesse, quoiqu'il fût véhémentement suspect d'hérésie, et qu'il en fût même infecté, comme l'ont prouvé la sentence rendue contre lui et sa fuite; de n'avoir, depuis son élévation à la charge qu'il occupe, avancé que des gens de même farine, comme Hopperus, qui, étant aux études en France, ne fréquentait guère que des hérétiques; Franciscus Balduinus, Joannes Lupus, etc.; d'avoir, par son influence, fait nommer conseiller assesseur à la chambre impériale certain Aggeus Albada, cousin d'Hopperus, qui avait dû résigner son état de conseiller de Frise, parce qu'il ne voulait qu'on punit les anabaptistes, calvinistes et autres sectaires; de favoriser de toute manière François Zevecote, procureur au conseil de Flandre, et premier échevin de la prévôté de Saint-Bavon, lequel, par les informations de l'inquisiteur Titelmanus, a été reconnu hérétique; d'avoir introduit, en l'université de Douai, pour exercer juridiction sur les gens d'église, des recteurs laïques et mariés; d'avoir, par son avis, fait exécuter un prêtre que les hommes de fief de Rupelmonde avaient condamné, sans préalable dégradation du juge ecclésiastique (1); d'avoir richement pourvu d'offices et bénéfices ses frères, parents et amis en Frise, tous entachés ou suspects d'hérésie; de ne s'être, à la fin de sa vie, fait prêtre et homme d'Église, que pour happer la prévôté de Saint-Bavon, quoique ses infirmités ne lui permettent de célébrer la messe, ni même de rester debout à l'autel; de n'avoir voulu accepter

(1) Voyez ci-dessus, p. 310.

la dignité d'évêque de Gand, et d'avoir voulu y contraindre l'abbé de Saint-Pierre, quoique celui-ci, tant par son ignorance du flamand, que pour sa vie peu exemplaire, y fût peu propre. — Passant à l'avarice de Viglius, les auteurs du mémoire l'accusent d'avoir non-seulement pillé les bagues, bijoux, vaisselles, linges, lits, tapisseries et autres meubles de Saint-Bavon, et de les avoir envoyés en Frise, mais aussi de s'être emparé de l'argent comptant laissé par le dernier abbé, et qui s'élevait bien à 100,000 fl. — Quant à la justice, il a rempli tous les conseils des Pays-Bas de ses neveux, cousins et alliés : par où l'administration de la justice est à sa discrétion. — Il a fait de même dans la collation des bénéfices. Lorsque damp Jacques Lequien fut nommé par l'Empereur à l'abbaye de Saint-Martin à Tournay, Viglius et Granvelle reçurent de lui, chacun une tapisserie de 1,000 fl., et Morillon une pension annuelle de 300 fl. Damp Jean Duquesne, qui succéda à damp Jacques Lequien, leur donna de même une tapisserie de 600 fl. Outre cela, chaque année, ils reçoivent de lui quatre pièces de vin de France. — Morillon, leur courtier, a obtenu, par leur protection, deux prévôtés, avec bien quarante prébendes, sans compter des cures et pensions infinies : de sorte que ledit Morillon est appelé *duplex a, b, c*, les gens voulant, par ce, donner à connaître qu'il a autant de prébendes et chanoinies, qu'il y a deux fois de lettres en l'alphabet, etc. (*Franç.*)

Liasse 331.

235. *Mémoire détaillé sur les trésors et biens meubles délaissés par le dernier abbé de Saint-Bavon, et que s'est appropriés Viglius.* (Joint à la lettre de la duchesse de Parme, du 8 octobre 1564.)

Liasse 331.

236. *Mémoire de Pierre Titelmanus, inquisiteur de Flandre.* Il rapporte des propos qu'il a entendus de M^e François Helleput, chanoine de Lille, de frère Jean de La Haye ou Vander Hagen, frère prêcheur à Gand, et de M^e Florence, ayant été curé d'Amsterdam, et qui inculpaient l'orthodoxie de Viglius. (Joint à la lettre de la duchesse de Parme, du 8 octobre 1564.)

Liasse 331.

237. *Mémoire de fray Lorenço de Villavicencio et d'Alonso del Canto.* Il contient les mêmes inculpations que les précédents, mais appuyées sur de nouveaux faits. Selon fray Lorenço, Viglius aurait été d'abord luthérien, puis sacramen-

taire, puis athée, nommant les Écritures saintes fausseté des hommes et tromperie des ambitieux, *falacias de hombres y fingimientos de ambiciosos*, etc.

Liasse 531.

258. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 8 octobre 1564.* Ceux de Louvain ont donné leur consentement aux aides, le 27 septembre dernier. — La duchesse se loue beaucoup des bons offices du prince d'Orange dans toute cette affaire, et propose au Roi de lui écrire une lettre gracieuse, pour l'en remercier. — L'exécution de Fabricius a eu lieu publiquement à Anvers, et a donné lieu à ce que des hommes du peuple jetassent des pierres aux officiers de la justice qui en étaient chargés. — La duchesse envoie au Roi un sommaire (1) de toutes les choses importantes qui se sont passées aux Pays-Bas, en matière de religion. (*Ital.*)

Liasse 525.

259. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Baudoncourt, le 8 octobre 1564. (Autographe de 40 pages.)* Il n'a pas écrit au Roi depuis le mois de juin, principalement pour deux causes. La première est qu'il a appris qu'on tâchait d'intercepter ses lettres : ce qui ne l'a pourtant pas empêché de correspondre avec don François de Alava (2), avec les ambassadeurs en Angleterre et à Rome, avec d'autres ministres, avec le docteur Seld (3), et en Flandre, et partout où cela lui a paru convenir au service du Roi. — La seconde raison pour laquelle il n'a pas écrit, est qu'il ne voit aucune apparence de mouvements ni du côté de l'Allemagne, ni du côté de la France, ni autre part. — Il n'a pas cru qu'il fût convenable d'écrire sur les affaires de Flandre, à lui qui en est absent, puisqu'il aurait par là usurpé l'office de ceux qui y sont, lesquels n'auraient pas manqué d'instruire le Roi de ce qui s'y passe; et d'ailleurs, en informant le Roi de ce qu'il apprend de ce pays, il lui aurait causé de la peine, sans que cela pût servir à rien, attendu que les choses en sont venues à ce point, que la présence seule de S. M. peut les améliorer, comme il le répète depuis plusieurs années. (Ici, il entre dans beaucoup de détails sur ce qui se passe

(1) Je n'ai pas trouvé cette pièce dans les archives de Simancas.

(2) Ambassadeur de Philippe II à Paris.

(3) Vice-chancelier de l'Empire.

aux Pays-Bas; sur les mauvais offices qu'on s'efforce de lui rendre auprès de la duchesse de Parme; sur la conduite peu convenable de quelques-uns des seigneurs, tels que le comte d'Hooghstraeten, le comte de Mansfelt, le marquis de Berghes, le comte de Culembourg; sur une farce satirique dirigée contre lui, lors du baptême du fils du comte de Mansfelt, etc. (1). — Il remercie le Roi de lui avoir envoyé le nouveau chiffre, et de la lettre pleine de faveur que S. M. lui a écrite, en date du 6 août. Voyant ainsi que S. M. est satisfaite de ses services, il laisse dire aux gens ce qui leur plaît, espérant que le temps manifestera les volontés de tous. — Le Roi fait fort bien de recommander, dans toutes ses lettres, à la duchesse de Parme, le point de la religion; il n'était pas moins nécessaire qu'il encourageât, comme il l'a fait, le président et Berlaymont, lesquels ont grand désir de quitter les affaires. Il y a deux mois que Berlaymont est absent de la cour, pour n'être pas témoin de ce qui s'y passe; il a dit qu'il n'y reviendrait, s'il n'était rappelé. — Le président désire vivement la venue du Roi, ou qu'on lui donne sa retraite; il est désespéré de voir ce qui se fait, et ses indispositions augmentent le dégoût qu'il en éprouve. — Granvelle serait d'avis qu'Hopperus lui fût donné comme coadjuteur ou vice-président avec future succession : c'est un homme instruit, de beaucoup de bonté, de conscience et de vertu (2); il acquerrait l'expérience qui lui manque, en travaillant avec le président. — Plusieurs pensent que le Roi donnera la charge de président à Tisnacq; Granvelle ne sait si cela conviendrait, « non que Tisnacq, dit-il, ne soit » très homme de bien et instruit : mais il n'a pas cette énergie qui est nécessaire. » pour apporter dans cette charge un soin continuel, et pour oser ce qu'exige le » service de Votre Majesté; sa douceur, que Votre Majesté connaît, n'aurait aucun » inconvénient en présence de Votre Majesté, mais, chaque fois que Votre Majesté » serait absente, je craindrais que les affaires n'en souffrissent (3). » — Granvelle a envoyé à la duchesse de Lorraine la lettre du Roi : cette princesse a été très-

(1) Le texte de ce passage est inséré dans la *Correspondance*, n° XLIII.

(2) *Él es hombre docto y de mucha bondad, conscientia y virtud.*

(3) *No sé si es lo que conviene, no que él no sea muy hombre de bien, por quanto yo alcanço, y docto; mas no tiene aquellos azeros vivos que son menester para estar con el cuydado continuo que este cargo requiere, y osar lo que es menester por servitio de V. M. Bien se suffriria, presente V. M., su blandura, qual V. M. la deve conocer, pero cada vez que V. M. estuviessse ausente, temo que los negocios recibirian daño.*

malade ; elle est encore souffrante : elle ne s'est montrée ni satisfaite, ni mécontente de ce que S. M. lui a écrit ; elle lui a répondu qu'elle attendrait les effets. — L'affaire des aides de Brabant n'est pas terminée, quoique l'on ait passé à peu près par toutes les conditions qu'ont exigées les villes de Bois-le-Duc, de Louvain et de Bruxelles. — Il est encore à craindre qu'après qu'on aura obtenu le consentement des villes, les abbés, qui ont forcé déjà le Roi, avec tant d'indignité, de leur accorder des points contraires à son autorité, ne veuillent pas le signer, jusqu'à ce que le Roi ait pourvu à la vacance de l'abbaye de Tongerlo, et que les *motus proprii* aient été révoqués à Rome, et le tout arrangé comme ils le prétendent. — Granvelle a appris que madame de Parme, ayant eu la main forcée par les seigneurs, a consenti, malgré tout ce que lui a écrit le Roi, à assembler les états généraux pour l'aide des garnisons, et s'est chargée de le faire agréer par S. M. Il ne peut que résulter des inconvénients de cette mesure, comme il l'a dit tant de fois. Aussi, lorsque les affaires se traitent de cette manière, il doit peu désirer d'y prendre part : non qu'il envisage le danger qu'il courrait personnellement, car il sera toujours prêt à se rendre aux Pays-Bas, et en tout autre endroit que le Roi lui désignera ; mais il ne voudrait pas y être, parce qu'il verrait de ses yeux fouler aux pieds l'autorité du Roi et celle de la gouvernante, sans pouvoir y mettre obstacle. — On parle tout haut de traiter, dans cette assemblée des états généraux, des choses de la religion. On dit qu'il n'est pas bien de châtier les gens, pour affaires de la conscience et opinions de la foi ; qu'il y a de la cruauté, et que c'est chose intolérable, de faire mourir un homme, quand il ne s'est pas rendu coupable de rébellion, ou de tumulte. Peut-être ceux qui disent cela ne sont-ils pas infectés d'hérésie, et ne tiennent-ils ces propos que pour plaire au peuple. Le Roi peut être certain que, s'il accorde que les édits ne s'exécutent pas, jamais plus le peuple ne souffrira qu'on châtie les hérétiques ; et les choses iront ainsi aux Pays-Bas beaucoup plus mal qu'en France. — État de l'affaire des évêchés, en ce qui concerne les sièges de Leeuwaerden et de Namur. — Granvelle est toujours d'opinion qu'il vaut mieux que le Roi aille aux Pays-Bas, en l'automne qu'au printemps. Il regrette que son voyage n'ait pu encore avoir lieu cette année, non pour lui Granvelle, car il est prêt à se rendre aux Pays-Bas au premier ordre qu'il recevra du Roi, mais pour le service de S. M. On finira par croire que le Roi ne veut point aller en Flandre : Montigny dit tout haut qu'il ne s'y rendra pas ; qu'il n'en a nulle

envie. « D'autres disent qu'il n'y a pas d'apparence qu'il fasse ce voyage; et ils » sont plus de six, ceux qui ne voudraient pas qu'il le fit (1). » Tant qu'on ne le saura pas naviguant en la mer de Flandre, on doutera qu'il vienne. — Granvelle parle peu avantageusement de Moron, qui vient d'arriver de Flandre en Bourgogne, avec d'autres commissaires, pour examiner différentes choses touchant le service du Roi; il le représente comme un homme léger et ami des huguenots; qui, étant vassal du duc de Savoie, servit les Français contre lui, et les quitta fort mal, etc. — Affaires du nord de l'Allemagne. — Affaires d'Écosse et d'Angleterre. — L'édit qui s'est fait en Flandre (2), depuis le départ du cardinal, pour rendre infructueuse aux Anglais la voie d'Embden, a été fort prudemment conçu. Si on persévère dans ce système, ils ne pourront se soutenir. Tout serait déjà arrangé en cette matière, si ceux d'Anvers ne se montraient tant avides (*ganosos*), et si des hommes qui ont des intérêts avec les Anglais ne savaient tout ce qui se passe au conseil, et ne sollicitaient et faisaient solliciter en faveur de ceux-ci. Granvelle prédit que, si l'on se laisse abuser aux Pays-Bas, en consentant à ce que les draps d'Angleterre y soient importés, avant la communication entre des commissaires des deux pays, les Pays-Bas seront les dupes, et on aura perdu l'occasion la plus avantageuse. — Affaires du comté de Bourgogne. — M. de Rye parle fort mal du cardinal en public; il profère même des menaces de le tuer; déjà, étant en Flandre, et avant que le cardinal en sortit, il avait tenu les mêmes propos. Granvelle tâche de l'éviter, lui et les siens, quoiqu'il ne les craigne pas. — Le frère de madame de Parme (3), en faveur duquel il a précédemment écrit au Roi, est marié: ce serait peu de chose, que de lui donner 600 florins de pension, et, si le Roi s'y refuse, il est à craindre que Madame

(1) *Otros dicen que no ay para que venga, y son mas de seis los que no querrian que veniesse.*

(2) L'édit du 21 mai 1564, inséré aux *Placards de Brabant*, t. I, p. 284.

(3) Quel était ce frère de la duchesse de Parme, dont le cardinal a déjà parlé dans sa lettre du 18 avril 1564 (Voyez ci-dessus, p. 297)? M. Serrure, dans sa curieuse notice *sur la naissance de Marguerite de Parme* (*Messager des Sciences et des Arts de Belgique*, t. IV, p. 417), nous apprend que Jeanne Vander Gheenst, mère de Marguerite, se maria à Jean Vanden Dycke; mais il ne nous parle pas des enfants qui naquirent de ce mariage. Cette particularité, relative au frère de la duchesse de Parme, confirme d'ailleurs l'opinion de M. Serrure sur la position sociale de la famille Vander Gheenst.

n'en soit mécontente. Il est dans une extrême nécessité. S. A. pourrait bien lui donner quelque office, d'autant plus qu'il est licencié en lois; mais il y aurait plus d'inconvénients à le pourvoir d'un emploi auquel il ne serait pas propre, que de le gratifier d'une pension. — Granvelle recommande au Roi le fils d'Armenteros, don Francès de Alava et Ferdinand de Lannoy. — Il a fait tous les devoirs possibles auprès de l'archevêque de Besançon, afin qu'il se fasse consacrer. — Il rend un témoignage favorable du nouvel évêque de Liège; il espère que ce prélat, « si d'autres ne le gâtent, sera un bon serviteur du Roi (1). » — Il a vivement senti ce qui s'est passé touchant la préséance entre le Roi et le roi de France; il avait toujours craint ce résultat, et le dit souvent dans le principe, et avant l'événement de Venise. — Dans l'état où est la religion en France, il serait à craindre que, si on touchait à ce que le roi de ce pays regarde comme concernant son honneur, il ne rompit avec l'Église romaine: ce qui entraînerait la ruine de la religion, que la principale fin du Roi (Philippe II) est de conserver; il engage donc Philippe à ne pas rompre avec le saint-siège, mais à prendre, dans sa sagesse, des mesures qui soient conformes au temps et aux besoins de la chrétienté. — Il paraît que Renard se prépare enfin à exécuter les ordres du Roi, et à se rendre en Espagne; cependant Granvelle n'y croira que quand il le verra en chemin. S'il y va, il ne manquera pas d'y intriguer, comme il l'a fait toute sa vie, et il jettera les hauts cris, au cas que le Roi ne lui donne une charge égale à son ambition, qui est telle, selon le cardinal, qu'il ne sait si le titre de roi suffirait à sa vanité. — Granvelle offre de donner les notions nécessaires pour prouver les méfaits de Renard. Celui-ci, dit-il, s'est procuré une attestation des seigneurs; mais il ne manquera pas de personnes qui certifieront qu'il a travaillé de tout son pouvoir à exciter les troubles de Flandre, et à rendre les Espagnols odieux aux Flamands. — Affaires d'Allemagne et de la maison impériale. — Granvelle a vu la résolution prise par le Roi touchant la publication du concile de Trente aux Pays-Bas; elle lui a paru très-bonne et très-sainte: mais, en Flandre, on n'a voulu s'y conformer. Le conseil privé, consulté par la gouvernante, avait été d'avis, à la pluralité des voix, qu'on y obéit; mais ceux du conseil d'État se montrèrent mécontents qu'on eût pris une résolution si importante, sans la leur communiquer d'abord. Quelques-uns du conseil privé, pour

(1) *Si otros no le dañan, terna en él V. M. un buon servidor.*

gagner les bonnes grâces des seigneurs, leur firent entendre qu'ils étaient d'un avis contraire; et par là, on en vint à amener Madame à réunir les conseils d'État et privé en sa présence, et à inviter chacun de leurs membres à exprimer librement son avis. Dans cette assemblée, quelques-uns parlèrent de manière qu'il n'y eut que deux conseillers qui osèrent dire qu'il fallait obéir au Roi. Il y en eut un qui dit clairement que, quand le Roi ferait de telles choses sans l'avis des seigneurs et même des états, il arriverait ce qui s'était vu dans l'affaire des évêchés.

Liasse 526.

240. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Baudoncourt, le 12 octobre 1564.* Interprétation de la ligue héréditaire avec les Suisses. Longues réflexions à ce sujet.

Liasse 526. — (B. B.)

241. *Longue lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Baudoncourt, le 12 octobre 1564.* Pourquoi il ne lui a pas écrit depuis longtemps. — Les relations que l'on envoie des Pays-Bas au Roi sont inexactes : personne, le président Viglius lui-même, n'ose dire la vérité.

Liasse 526. — (B. B.)

242. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Baudoncourt, le 15 octobre 1564.* Il a reçu la lettre autographe du Roi, du 2 août (1). — Il remercie S. M. de la faveur qu'elle a daigné lui faire, en la lui écrivant. — Il restera en Bourgogne, ou il ira aux Indes et partout où le service du Roi l'exigera. — Plût à Dieu que son absence des Pays-Bas servit à y améliorer les affaires! Mais il craint qu'il n'en soit pas ainsi. — La haine que quelques-uns lui portent, l'afflige; mais il se console, en pensant que c'est pour soutenir l'autorité du Roi et la religion, qu'il l'a encourue, etc. (2).

Liasse 527.

243. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 25 novembre 1564.* C'est une longue réponse à celles de la duchesse des 30 septembre et 8 octobre. — Le duc de Holstein l'a fait prier d'envoyer quelqu'un à ses

(1) Nous avons donné à cette lettre la date du 3 août, qu'elle porte sur la minute.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XLIV.

noces, qui auront lieu le 17 décembre; il charge la duchesse de désigner cette personne. — D'après les listes qu'elle lui a fait parvenir, il a nommé à l'évêché de Gand le docteur Cornelius Jansenius, doyen de Saint-Jacques à Louvain, avec 1,500 ducats de pension, en attendant la dotation de sa mense; elle lui demandera s'il accepte cette dignité, et tiendra, ainsi que lui, la chose secrète, jusqu'à ce que les bulles soient arrivées de Rome, afin qu'il puisse prendre possession, avant qu'on ne lui suscite des difficultés, comme cela est arrivé ailleurs. — Il a appris avec plaisir que le prince d'Orange l'avait secondée dans l'affaire des aides; mais, avant de le remercier, comme elle le propose, il veut éclaircir ce que lui écrit don Francès (1) sur ce qui se passerait dans sa principauté. — Par la lettre d'Armenteros à Gonçalo Perez et par d'autres voies, il a été informé que, lors de l'exécution de l'hérétique Fabricius à Anvers, on avait jeté des pierres à l'exécuteur; qu'on avait assailli aussi à coups de pierre une femme qui avait déposé contre le criminel; qu'enfin on avait fait circuler des écrits tracés avec du sang, dans lesquels on menaçait de venger la mort de Fabricius. Il a su encore que, dans la même ville, il y avait un naturel d'Armentières, nommé Jean Tulet, fugitif de Bruges et depuis de Francfort, anabaptiste déclaré, ainsi qu'un autre, nommé Juan de Moya, non moins pernicieux, et qu'il s'y trouve de plus une infinité de Juifs qui s'assemblent en leur synagogue, se circoncisent et font leurs cérémonies publiquement; qu'il s'y représente des comédies très-libres, « où, dit-il, on parle mal de ma personne : » ce dont je ne ferais aucun cas, si, en même temps, on ne s'y moquait de notre » sainte foi et religion catholique; » enfin, que des femmes vont accoucher à Anvers, pour y faire baptiser leurs enfants à la mode des hérétiques. Il signale toutes ces choses à la duchesse, pour qu'elle y remédie. — Il a aussi appris que, à Anvers, de même qu'en Hollande et en Zélande, la maudite secte des anabaptistes se propage; il recommande à sa sœur de l'extirper : « c'est grande » vergogne, dit-il, que les hérétiques d'Allemagne eux-mêmes ne veuillent la » souffrir, et qu'elle trouve un refuge et de l'appui dans mes États. » — Il parle d'autres désordres sur le fait de la religion, qui ont lieu à La Haye, Middelbourg, la Tole, Bruges, et prie sa sœur d'y pourvoir. — On l'a informé que les hérétiques des Pays-Bas ont des intelligences avec les hérétiques français; il importe

(1) Don Francès de Alava, ambassadeur à Paris.

de surveiller ces menées. — Elle lui fera plaisir d'animer et de favoriser de tout son pouvoir l'inquisiteur Titelmanus, ainsi que le promoteur fiscal, M^e Cornille Canis et le notaire Pierre Hedan (*Pedro Hedano*), qui s'acquittent de leurs charges, au péril de leur vie. — Quant à l'affaire du concile, il a vu ce qu'elle lui a écrit, et le sommaire des avis des évêques, conseils et universités, avec ses notes sur chaque point, et que tous, ou au moins la plupart, sont d'opinion de n'accepter le concile, que sous réserve des prééminences royales et des droits des vassaux. Il lui rappelle ce qui s'est passé à cet égard dans ses royaumes d'Espagne, où l'acceptation du concile s'est faite généralement, quoiqu'on y eût trouvé certains points très-préjudiciables à ses droits et hauteurs; mais on préféra accepter le concile sans aucune limitation, pour donner exemple aux autres royaumes, et parce que, si l'on y avait fait quelque modération, on en aurait pris texte à Rome pour le calomnier, et dire qu'il n'acceptait le concile, qu'en ce qui lui plaisait. Néanmoins, son conseil a depuis déterminé ce qui devait être modéré dans l'exécution. Il est donc embarrassé sur le parti à prendre à l'égard des Pays-Bas. Si, après avoir accepté le concile sans limitation dans tous ses autres royaumes et seigneuries, il allait y apposer des réserves aux Pays-Bas, cela produirait un fâcheux effet, donnerait un mauvais exemple à la France et à d'autres pays, fournirait matière à ce qu'on le calomniât, surtout à Rome, à cause de ses rapports actuels avec le saint-siège. — Il désire donc, avant de se résoudre, qu'elle examine encore s'il n'y aurait pas moyen d'accepter le concile généralement : ce qu'il souhaiterait beaucoup, et d'écrire aux conseils des lettres qui en limitassent l'application.

Liasse 525.

244. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 29 novembre 1564.* Elle accuse réception des deux lettres du Roi, du 27 septembre et du 6 octobre. — Affaires de finances. La duchesse assure au Roi que, s'il laisse les Pays-Bas à l'abandon, ces provinces ne tarderont pas à se perdre entièrement. Il importe d'y pourvoir, car la dépense excède annuellement les revenus, de 600,000 florins. — Elle a vu ce que le Roi lui écrit concernant le président Viglius et le cardinal de Granvelle. Elle ne peut que s'en référer, au sujet de ces deux personnages, à ses informations précédentes. Cependant, si le Roi désire qu'elle fasse, sur les actes du cardinal, une enquête ultérieure, soit secrètement, comme elle l'a fait pour Viglius, soit par

voie de justice, elle est prête à exécuter ses ordres, quoiqu'elle préférât que cette commission fût donnée à un autre. — Elle répète que le retour du cardinal produirait un soulèvement que personne ne serait en état de comprimer ; et lui-même serait en ce cas exposé à un péril imminent. — Rappeler le cardinal, pour le faire résider dans son archevêché de Malines, selon les décrets du concile, aurait les mêmes inconvénients que s'il revenait à Bruxelles ; en outre, ce serait donner matière à ce qu'on s'occupât, plus encore qu'on ne le fait ordinairement, de la réforme des prêtres, afin qu'ils vivent comme il convient à leur caractère, et non comme ils le font. — On dirait encore que les évêques, institués pour le rétablissement de la religion, sont ceux qui lui portent dommage, car l'évêque d'Ypres est le seul dont on ait une entière satisfaction. Or, le Roi sait, mieux que la duchesse, quelle est la vie du cardinal, et quels exemples il donnerait à Malines, ou ailleurs. — Selon elle, il faudrait envoyer le cardinal à Rome : ce prélat lui-même, lorsqu'il a reçu le chapeau, a dit à la duchesse qu'il l'acceptait, afin de pouvoir, à l'occasion, se retirer dignement à Rome, car il prévoyait déjà les dangers qui le menaçaient. Alors, non plus qu'aujourd'hui, il ne croyait pas que la résidence prescrite par le concile de Trente pût mettre obstacle à ce dessein. — La duchesse continue d'employer tous les moyens de persuasion, pour faire revenir les seigneurs de l'idée que les dispositions ordonnées par le Roi sont soumises préalablement à l'avis du cardinal ; mais ils se montrent incrédules sur ce point. — Elle se réfère à ses lettres en français, touchant une requête présentée par les quatre membres de Flandre contre l'inquisiteur Titelmanus (1). — Elle se dispose à assembler prochainement les

(1) Voici ce que contiennent sur ce sujet les Notules du conseil d'État, rédigées par le secrétaire Berty :

« Séance du 15 octobre 1564. Présens : Madame, Oranges, Hornes, Berlaymont, président.

» Les députés des quatre membres de Flandres feirent leurs doléances contre l'inquisiteur de Flandres, s'avançant de faire des appréhensions, directement contre les privilèges desdicts de Flandres, confirmez par le Roy, requérans d'y estre pourveu ; item, que certaines sentences rendues par les commissaires du conseil de Flandres, en fait d'hérésie, avec confiscation de biens, contre les privilèges de la ville d'Ypres, où confiscation n'a point de lieu, fussent révoquées, selon qu'ilz disoyent plus amplement estre desduict par l'escript qu'ilz exhiba-

états généraux.—Explication donnée par elle au comte d'Egmont sur les motifs qui ont valu au sieur de la Thieulloye la préférence pour le gouvernement de

rent. Lequel leur fust respondu que Son Altèze feroit veoir en conseil, et après y ordonner, comme elle trouveroit appartenir. »

« Séance du 17^e d'octobre 1564. Présens : Madame, Hornes, Berlaymont, président.

» Le conseiller Hopperus, *presentibus* les conseillers Hermès, Bruxelles et Grandjean, fait rapport de la requeste des iij membres de Flandres contre l'inquisiteur d'icellui pays. A esté résolu, attendu que ne se faict aucune particularisation, en ladicte requeste, ny des privilèges, ny usances de ceulx de Flandres y mentionnées, ny des excès que commectroit l'inquisiteur, évesque, promoteur ou aultre, ny aultrement, ains tout en général, de manière qu'il semble qu'il se plaignent plus de l'office en soy et de la jurisdiction spirituelle, que de la personne, que l'on doit remonstrer aux députez desdicts membres que l'inquisition est chose ancienne, de la jurisdiction spirituelle, introduicte et receue dois longtemps, et qu'il n'y a apparence de la vouloir oster, ou rejecter, et que partant, ilz s'y accommodent, comme ont faict leurs prédécesseurs, et que Son Altèze enchargera aussy l'inquisiteur de s'y conduire, porter et gouverner, comme il appartient, et en toute discrétion et modestie; et que, s'ilz ont quelque particulière doléance, en cest endroit, de quelque excès ou aultrement, qu'ilz la déclairent; que Son Altèze regardera de y modérer et remédier, comme se trouvera appartenir. Et a Son Altèze commis à ceste communication le docteur Hermès et Hopperus, pour, après entendu leur besoigné, veoir ce qu'il y aura ultérieurement à faire.

» Sur l'aultre requeste desdicts membres de Flandres, touchant la révocation des sentences rendues par les commissaires du conseil en Flandres, au quartier d'Ypres, en tant que concerne l'adjudication de confiscation de biens, que n'a lieu audict quartier, l'on escripvra. »

« Séance du 20 octobre 1564, après midi. Présens : Madame, Hornes, Berlaymont, président.

» Le docteur Hermès, *presentibus* Grandjean et Hopperus, feist rapport de la communication que il, Hermès, et Hopperus, avoient eu avec les députez des quatre membres de Flandres sur leur requeste, naguères présentée, de leur part, à Son Altèze, contre l'inquisiteur Titelmannus. Et a esté résolu que l'on mettra en effect ou substance, sur ladicte requeste, par appostille : « Attendu que ladicte requeste est générale, et que Son Altèze en a partant faict » communiquer avec les députez, par conseillers, ausquelz iceulx députez ont dict n'avoir » aultre charge; que Son Altèze n'y sauroit ordonner, sans avoir plus d'esclaircissement sur » les remonstrances qui ont esté faictes par lesdicts conseillers ausdicts députez, et que, » jusques à ce que ledict esclarissement se face, ilz ayent à se tenir et reigler, comme ilz ont

Béthune (1). — Elle désigne au Roi, selon ses ordres, comme étant les plus propres à faire partie du conseil d'État, le marquis de Berghes, le comte de Meghem et le seigneur de Montigny. M. d'Arenberg est également fort capable; mais son gouvernement est très-éloigné, et sa présence y est nécessaire. Elle ne propose pas le comte de Mansfelt, par le même motif, et aussi parce qu'il est étranger, quoique, à vrai dire, son titre de chevalier de l'Ordre, et le gouvernement dont il est investi, doivent le faire regarder comme indigène. — En dehors des chevaliers de l'Ordre, personne ne conviendrait mieux que M. de Noircarmes (2). — La duchesse se réfère à ses lettres en français, touchant l'état des affaires religieuses, les relations avec l'Angleterre, le subside demandé au pape sur les biens ecclésiastiques aux Pays-Bas, etc. — Elle prie de nouveau le Roi de faire juger Renard promptement, et par des hommes non suspects, tout le pays ayant les yeux fixés sur cette affaire. — Ce que don Francès (de Alava) a fait entendre au Roi, touchant les mauvaises intentions qu'on suppose à quelques-uns des seigneurs, lui paraît invraisemblable, et ne peut provenir que des avertissements que le cardinal envoie ordinairement audit don Francès. — Le président (Viglius) et le chancelier de Brabant sont d'avis que le margrave d'Anvers ne peut être démissionné, que de son consentement. — Difficulté que, d'après les mêmes ministres, présentent l'arrestation et la condamnation de Boacio. — La duchesse plaide de nouveau les intérêts de Montigny, à propos de la commanderie devenue vacante par la mort de Garcilaso. — Elle termine, en remerciant le Roi de la réponse qu'il lui a faite, sur sa recommandation en faveur de Gonçalo Perez. (*Ital.*)

Liasse 525.

245. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 30 novembre 1564.* Suivant la lettre du Roi du 7 octobre, elle a fait appeler

» fait, jusques à maintenant, sans faire aucune nouveauté, comme aussy Son Altèze enchar-
 » gera ledict inquisiteur de se reigler avec toute discrétion et modestie, selon que aussy a esté
 » dict par l'appostille mise sur la requeste de ceulx de Bruges contre luy. »

» Sur la requeste desdicts de Flandres, touchant la révocation des sentences importantes
 confiscation de biens, contre les privilèges de la ville de Ypre, s'est leue par ledict Hopperus
 l'appostille à mectre sur ladicte requeste. »

(1) Voyez ci-devant, p. 312.

(2) Voyez le texte de cette partie de la lettre dans la *Correspondance*, n° XLV.

le chanoine Chastelain, et lui a proposé d'aller servir le Roi en qualité de son maître de chapelle : il s'en est excusé sur l'état de sa santé, et, malgré toutes les instances et toutes les offres qu'elle lui a faites, il a persisté dans son refus. Elle s'est informée d'autres personnes qui, aux Pays-Bas, seraient propres au même office : on lui a désigné certain M^e Jean Bonmarché, chanoine et maître de l'école des enfants de l'église de Cambrai. C'est un des hommes les plus habiles, en fait de musique, qu'il y ait dans ces provinces, et grand compositeur : mais il n'a pas de voix ; il est petit et de peu d'apparence, parce qu'il n'a point de barbe, quoique âgé de quarante années et plus. Elle le fera venir.

Liasse 525.

246. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 16 décembre 1564.* Discours tenu au conseil d'État, par le comte d'Egmont, sur la nécessité d'envoyer au Roi un personnage principal, pour lui représenter, de vive voix et avec force, les misères et les nécessités du pays. Cette opinion est appuyée par les autres seigneurs. — Ceux-ci étant revenus plusieurs fois à la charge, la duchesse s'est décidée à mettre en délibération, au conseil d'État, et le choix de celui qu'on enverra à Madrid, et les instructions dont il sera porteur. La chose aura lieu, au retour du prince d'Orange, qui est allé à Breda voir sa femme. — Il est revenu à la duchesse que le comte d'Egmont désire être chargé de cette mission, et que la plupart des seigneurs lui sont favorables, parce que, connaissant sa franchise, et persuadés qu'il serait bien accueilli du Roi, ils espèrent qu'il réussirait mieux dans cette négociation, que ses devanciers. — A cette occasion, la duchesse croit devoir informer le Roi qu'elle a compris, aux discours du comte d'Egmont, qu'il fonde de grandes prétentions sur ses services passés et présents. Il se plaint de n'avoir eu d'autre récompense, qu'une *ayuda de costa* de 50,000 ducats, qui ne lui ont pas encore été entièrement payés, tandis qu'il a huit filles et deux garçons, et des milliers de florins de dettes. — La duchesse a pris connaissance du papier en chiffres que don Francès (de Alava) lui a envoyé pour le Roi, concernant le prince d'Orange. A cet égard, elle s'en réfère à la lettre qu'elle a adressée au Roi par Jean-Baptiste de Tassis, sur ce que don Francès lui a donné à entendre, relativement à quelques-uns des seigneurs. Ces insinuations de don Francès sont exactement les mêmes que celles qu'elle reçut, dans le principe de sa régence, du cardinal de Granvelle

et de M. de Chantonay, son frère. Du reste, elle ne négligera rien pour vérifier le fait avancé par cet ambassadeur. — Elle désirerait, à tout événement, que le Roi lui dictât la conduite qu'elle aurait à tenir vis-à-vis du prince, au cas qu'il fit quelque chose de contraire à son devoir : ce qu'elle ne croit pas. — Sur ce que le Roi lui marque des motifs qu'il a eus de ne pas écrire au prince, elle dit qu'une lettre de lui ne pouvait faire aucun mal, et qu'elle aurait au contraire produit un bon effet, d'autant plus que tous les seigneurs du conseil d'État se montrent très-mécontents de ce que, depuis le départ du cardinal, le Roi n'a daigné leur écrire un seul mot, ni faire la moindre réponse à leurs représentations (1). (*Ital.*)

Liasse 525.

247. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite de Madrid, le 22 décembre 1564.* Il le prie de faire des démarches auprès du général de l'ordre de Citeaux, afin que celui-ci donne commission pour la visite des monastères de son ordre, dans les royaumes de la couronne d'Aragon.

Liasse 525.

248. *Lettre de Gonçalo Perez à Tomás de Armenteros, écrite de... (Madrid), le 23 décembre 1564.* Il a montré au Roi ce qu'Armenteros lui a écrit sur sa conversation avec le seigneur de Montigny, touchant la venue de M. d'Egmont en Espagne. S. M. désire que madame de Parme empêche ce voyage, en usant à cet effet des meilleurs moyens qu'elle trouvera, n'étant pas convenable que M. d'Egmont vienne en Espagne, dans un moment où Renard s'y trouve, et pour d'autres motifs encore.

Liasse 527.

249. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 26 décembre 1564.* Elle informe le Roi, en lui accusant réception de sa lettre du 25 novembre précédent, qu'un hérétique, détenu à Valenciennes, est parvenu à s'échapper, à l'aide de la fille du geôlier, et ajoute, en post-scriptum, que celle-ci a été justifiée pour ce fait. — L'hérétique n'avait pas encore été repris. (*Ital.*)

La duchesse joint à cette lettre un billet en chiffres, relatif à celle du Roi, du

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XLVI.

6 octobre, en le priant d'ordonner que Gonçalo Perez seul en prenne connaissance. Ce billet traite d'une conférence qu'elle a eue avec les seigneurs, au sujet des affaires du pays, et dans laquelle il a été reconnu nécessaire d'envoyer quelqu'un au Roi, pour les lui exposer; des services rendus par le comte d'Egmont à l'Empereur et au Roi, services dont il attend encore la récompense; de la conduite tenue par don Francès de Alava, qui, par les suggestions du cardinal, semble prendre à tâche de faire tout ce que celui-ci faisait avant son départ; des difficultés de la position de la duchesse; de la convenance qu'il y aurait à ce que le Roi écrivit une lettre gracieuse au prince d'Orange.

Liasse 528.

250. *Lettre autographe du comte d'Egmont au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 janvier... (1565).* Il lui annonce qu'il partira dans trois jours, par la poste, pour aller lui baiser les mains, et remplir auprès de lui la mission que Madame lui a donnée. (Franç.)

Liasse 528.

251. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 17 janvier 1565.* Elle a communiqué à Corneille Jansenius le choix que le Roi a fait de sa personne pour l'évêché de Gand. Sur son refus, elle l'a engagé à réfléchir encore jusqu'au lendemain. Il a dit alors qu'il se proposait de consulter à cet égard Viglius : ce qu'elle a désapprouvé. — Le jour suivant, il a voulu du moins prendre l'avis de Tiletanus; elle y a consenti, et, au moyen d'un avertissement qu'elle fit secrètement parvenir à ce dernier par le docteur Molinæus (1), afin que l'un et l'autre exhortât Jansenius à accepter, celui-ci, au retour de son entrevue avec eux à Louvain, lui a déclaré qu'il acceptait. Depuis, ayant su que les bulles pour l'évêché de Gand avaient déjà été expédiées à Rome, en faveur de l'abbé de Saint-Pierre, il s'est rétracté; mais, comme cet abbé refusait positivement l'évêché, qu'il déclarait vouloir renoncer plutôt à son abbaye, et qu'il a fini en effet par y renoncer, Jansenius est demeuré en définitive satisfait. — La duchesse rend compte au Roi d'une conférence qu'elle a eue avec

(1) Jean Molinæus, vulgairement Vander Meulen, de Gand, docteur en l'un et l'autre droit et professeur des décrets. Il fut doyen, d'abord, de l'église collégiale de Saint-Jacques, puis de celle de Saint-Pierre, et enfin aumônier de la duchesse de Parme, gouvernante des Bas-Pays. Il mourut à Louvain, le 29 septembre 1575.

Jacques (Veltackerus), de Diessel, à l'occasion de sa nomination à l'abbaye de Tongerlo, et des plaintes des prélats de Brabant, qui prétendent qu'on ne s'est pas conformé à ce qui avait été convenu avec eux. — Elle s'en réfère à ses lettres en français concernant l'état des affaires de la religion, et néanmoins elle apprend au Roi qu'on a fait justice exemplaire, à Anvers, d'un de ceux qui jetèrent des pierres, lors de l'exécution de Grégoire Fabricius, et qui continuent d'être activement recherchés et poursuivis. — Nouvelles instances tendantes à ce que le Roi lui envoie des fonds pour le paiement des troupes. — Rétablissement du commerce avec l'Angleterre, obtenu par les bons soins de l'ambassadeur Guzman de Silva. — Vacances des abbayes d'Afflighem et de Saint-Pierre-au-Mont, par suite de la mort de l'évêque de Tournay (1), à qui a succédé son coadjuteur (2), etc. — Il y a quelques jours, le président Viglius a eu une attaque d'apoplexie, qui a mis sa vie en péril. Quoique son état se soit amélioré, il ne peut cependant quitter la chambre, et il a la parole embarrassée. Si cela devait durer, la duchesse pense qu'il conviendrait de songer à son remplacement, d'autant plus, dit-elle, que, depuis lors, il ne cesse de la prier de solliciter sa démission auprès du Roi : ce qu'elle n'a pas voulu faire, avant de connaître les intentions de S. M. — Pour le cas où le Roi nommerait un nouveau président, elle l'engage à ne plus lui donner autant d'autorité qu'au président actuel, qui peut pourvoir à tant d'offices, que le gouverneur général de ces pays n'y compte presque plus pour rien, et à restreindre cette charge dans les mêmes bornes qu'au temps de la reine Marie. — La dernière partie de cette lettre roule sur la résolution prise par le conseil d'État, touchant la nécessité d'envoyer au plus tôt au Roi une personne de marque, pour lui exposer la situation des affaires du pays. La duchesse, déférant au désir du comte d'Egmont, que le conseil désignait d'ailleurs comme celui qui méritait la préférence, l'a nommé pour remplir cette mission. Elle aurait bien voulu différer son départ, jusqu'à ce qu'elle eût pu connaître la volonté du Roi; mais les seigneurs lui ont fait de si vives instances; ils lui ont tant représenté que, si le comte ne partait au plus tôt, le remède au mal arriverait trop tard, que tout ce qu'elle a pu, a été de reculer jusqu'à présent son voyage, qui était d'abord fixé au 1^{er} mai. —

(1) Charles de Croy, décédé le 16 décembre 1564.

(2) Guilbert d'Ongnyes.

Elle prie le Roi de faire bon accueil à M. d'Egmont, et, s'il ne peut pas venir lui-même aux Pays-Bas, comme cela importerait tant, de vouloir au moins expédier promptement ce seigneur, avec une résolution conforme aux besoins du moment. (*Ital.*)

Liasse 527.

252. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 18 janvier 1565.* C'est une lettre de créance pour le comte d'Egmont. — Elle prie le Roi d'ajouter foi au comte comme à elle-même, en tout ce qu'il lui représentera sur les affaires de la religion, de la justice et de l'administration aux Pays-Bas; elle lui exprime aussi le désir que ce seigneur soit promptement expédié. (*Ital.*)

Liasse 527.

253. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Besançon, le 20 janvier 1565.* Négociations avec les Suisses. — Affaires de France, d'Allemagne et de Franche-Comté. — Dispositions de la duchesse de Lorraine. — Granvelle, annonçant au Roi la mort de l'évêque de Tournay, qui était abbé d'Afflighem, lui rappelle l'intention, que S. M. lui a manifestée antérieurement, de lui donner cette abbaye, en l'assignant pour dot à l'archevêché de Malines. Il assure que tous ses revenus ne montent pas annuellement à 18,000 écus. — L'affaire des nouveaux évêchés est conduite mollement : les seigneurs se plaignent qu'elle ait été traitée sans leur participation et leur avis : ils disent que de là sont nés tous les inconvénients qui existent. Si le Roi n'écrit pas avec chaleur à Bruxelles et à Rome, la chose s'en ira en fumée. — Il attend ce que le Roi résoudra touchant l'archevêché de Malines; il ne voudrait pas que cette église souffrit par rapport à lui : il serait difficile à son successeur, quel qu'il fût, de soutenir la dépense qu'il a faite lui-même, pour y introduire la célébration de l'office divin, telle qu'elle s'y pratique maintenant. Il peut dire qu'elle s'y fait mieux aujourd'hui qu'en aucune autre église des Pays-Bas, tandis qu'auparavant il n'y avait pas un village (*una aldea*) où elle se fit plus mal. — Les commissaires envoyés de Flandre en Bourgogne pour l'affaire des salines, et particulièrement Moron, font tout ce qu'ils peuvent, pour donner à entendre que leur commission est dirigée contre lui. — Le cardinal engage le Roi à ne pas accéder aux prétentions qu'élève le prince d'Orange sur lesdites salines, et qui sont mal fondées.

— « Renard doit être maintenant à la cour de V. M. ; je suis certain qu'il tâchera » d'y nuire : il est dans sa nature de ne pouvoir faire autrement ; mais enfin, » il ne pourra y nuire autant qu'en Flandre. Dans les lettres qu'il écrira à ces » seigneurs, il ne manquera pas, suivant son habitude, de dire beaucoup de » mal, et de la cour de V. M., et de sa personne, et de l'Espagne, et de toute la » nation. » — Granvelle demande que, si Renard dit ou publie quelque chose contre lui, ou les siens, le Roi lui fasse la grâce de l'en avertir, pour qu'il y réponde.

Liasse 527. — (B. B.)

254. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Besançon, le 20 janvier 1565.* « Sacrée Majesté Catholique, je suis toujours ici, et je ne pense » quitter ce pays, s'il ne survient quelque incident qui me fasse prendre su- » bitement et forcément une autre résolution, ou si V. M. ne m'ordonne autre » chose, avant le mois d'août. Je verrai, entre-temps, quelle tournure prendront » les affaires, et je servirai selon mon possible, sans bruit, confiant en la » parole de V. M., qui aura égard à son autorité et à ce qui me convient, puis- » que c'est pour son service que je souffre tout ce qu'elle peut voir (1). »

Liasse 527.

255. *Instruction donnée par la duchesse de Parme au comte d'Egmont, envoyé en Espagne, à Bruxelles, le 23 janvier 1564 (1565, n. st.).* Elle contient un exposé de la situation des Pays-Bas, sous les rapports de la religion, de la justice et des finances. La duchesse conclut, en chargeant le comte d'Egmont d'insister auprès du Roi, afin qu'il vienne dans ces provinces. Au cas que le Roi s'en excuse, il doit demander que S. M. donne à la duchesse des instructions précises sur la conduite qu'elle a à tenir, et lui envoie de l'argent (2). (Franç.)

Liasse 355.

(1) Yo me estoi aquí todavía, ny pienso moverme destes Estados, si no succede algo que me haga tomar subitamente y forçoso otra resolucion, ó no me manda V. M. otra cosa antes del mes de agosto. Veré entre tanto que camino toma el mundo, y serviré en lo que pudiere y alcançaré, sin ruydo, confiando en la palabra de V. M., que mirara por su auctoridad y por lo que me conviene, pues padesco lo que V. M. puede ver, por su servicio.

(2) Voyez le texte de cette instruction dans la *Correspondance*, n° XLVII.

256. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Besançon, le 25 janvier 1565.* Il regrette que l'affaire particulière de Perez (1) n'avance pas davantage. — Il ne voudrait pas que la question de la préséance fit encore plus de tort à la religion, qu'elle n'en a causé déjà. Le pape montre des dispositions à s'accommoder avec le Roi : si on excite sa défiance (Perez connaît les Italiens), il pourra en résulter quelque chose de funeste, non-seulement au pape lui-même, mais à toute la religion. — Granvelle engage Perez à considérer l'affaire mûrement. Le pape se justifie, en disant qu'il offre de rendre justice. « Qu'on voie, ajoute Granvelle, si l'on veut prétendre à un titre différent, soit à celui d'empereur des Indes, comme quelques-uns disent, soit à un autre (2). » — Granvelle croit que l'évêque de Liège conviendrait fort pour le cardinalat. — En Flandre, tout va très-mal, et il craint quelque grand désastre. — Il fait tout ce qu'il peut dans sa retraite, sans bruit et comme homme privé, entretenant des correspondances partout où cela lui paraît utile. — Il pourrait se conduire autrement; mais il préfère plutôt souffrir, que de retourner aux Pays-Bas, où sa présence causerait peut-être quelque trouble, S. M. étant si éloignée.

Liasse 526.

257. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Besançon, le 25 janvier 1565.* Il se plaint de Renard, qu'il qualifie « du plus grand fabri- » cateur de mensonges et de calomnies qui soit sous le ciel (3), » et envoie à Perez des nouvelles de divers pays. — Ses lettres précédentes étaient du mois d'octobre : il dit qu'il écrirait plus souvent, s'il ne craignait de fatiguer. — A propos d'un tumulte qui a éclaté à Anvers, il s'exprime ainsi : « Ce qu'il » faudrait, pour mettre l'ordre en cette ville, ce serait, avec la présence de » S. M., la construction d'un château, et la réforme de la justice et de la police » locale, ou bien la translation du commerce à Gand, puisqu'il s'y trouve un » château, et que l'ouvrage qui a été fait au Sas, y donne de grandes commodités » pour le commerce (4). » — Dans la négociation avec l'Angleterre, on a pris la

(1) Le désir qu'avait Perez d'être élevé au cardinalat.

(2) *Mirése si querran pretender á otro titulo, sea emperador de las Indias, como algunos dizen, ó otro.*

(3) *Mayor forjador de mentiras y calumnias que el cielo cubre.*

(4) *La órden que se podría poner en aquella tierra sería, con la presencia de Su Magestad,*